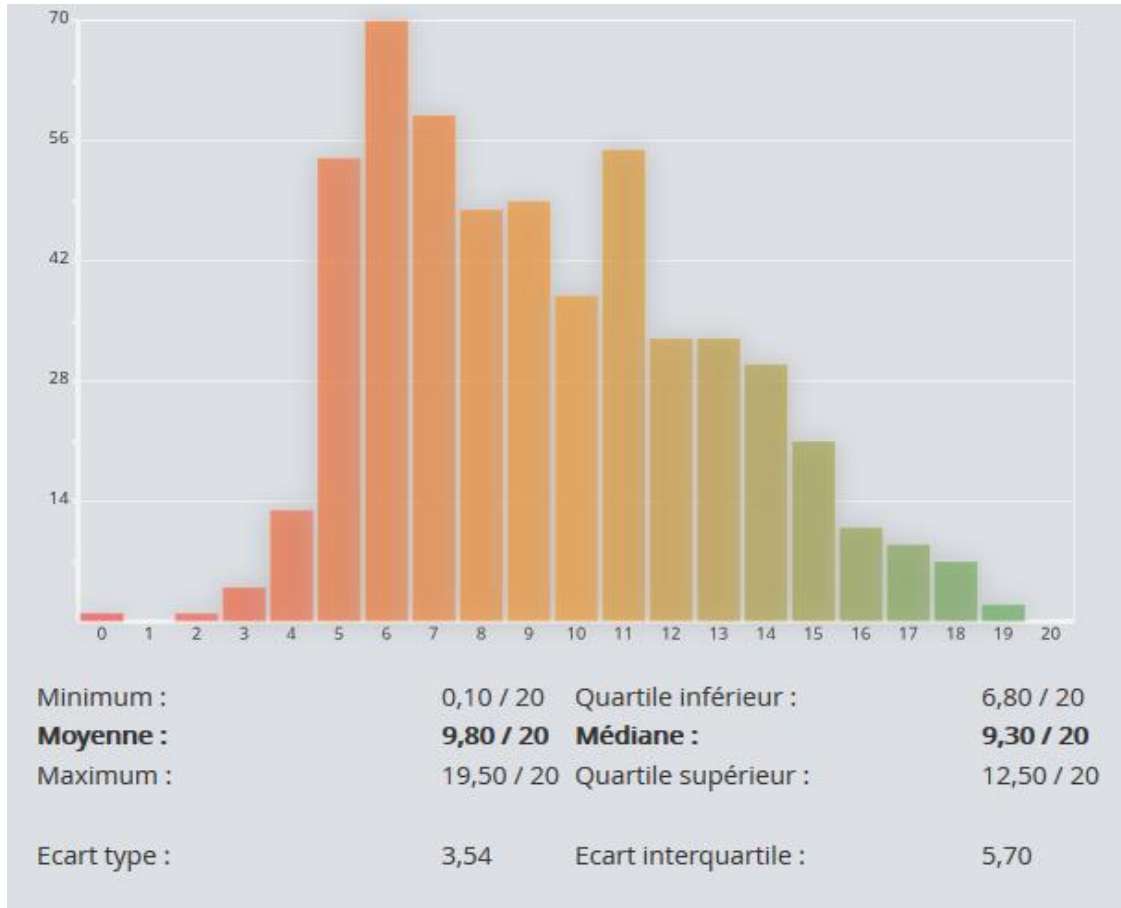


RAPPORT DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUE VIVANTE FACULTATIVE - ESPAGNOL



Pour la session 2020 des concours A-BCPST, 538 candidats ont composé sur l'épreuve de langue vivante facultative en espagnol (501 en 2019). Le jury constate que les rapports des sessions précédentes ne sont pas suffisamment utilisés par les candidats. En effet, d'année en année, les mêmes erreurs se répètent sur certaines copies. Le jury renvoie les futurs candidats aux rapports des sessions antérieures qui sont circonstanciés et précisent les attentes.

En ce qui concerne la partie thème, la traduction des candidats s'avère de moins en moins fidèle au texte à traduire. En effet, les candidats devraient absolument traduire tout ce qui fait la spécificité de la syntaxe espagnole et ne pas décider de traduire tout autre chose pour, ainsi, éluder les difficultés.

Pour la question 1, il s'agit d'une question de compréhension et il ne faut rien commenter. Beaucoup de candidats ont mal compris l'article, ont confondu presse et réseaux sociaux et trop nombreux sont ceux qui recopient l'article. La question 2 demandait un effort de construction, de prise de position et des exemples. Là non plus, il ne fallait pas confondre presse et réseaux sociaux et le candidat ne doit pas se contenter d'affirmer quelque chose pour dire son contraire dans le paragraphe suivant.



CONCOURS A BCPST - 2020

RAPPORT DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUE VIVANTE FACULTATIVE - ESPAGNOL

Les candidats doivent impérativement indiquer le nombre de mots pour chacune des questions en évitant les erreurs de décompte.

Ils doivent présenter une copie propre et, si possible, non raturée.

Le jury a corrigé d'excellentes copies et aurait souhaité, pour que l'épreuve garde tout son sens, qu'elles soient bien plus nombreuses.